

Maurecourt

Les Nouvelles

Janvier 2014



Éditorial

Chères Maurecourtoises, chers Maurecourtois.

Voici donc un nouveau numéro de Maurecourt les nouvelles. Il arrive en début d'année, ce qui me permet donc de vous présenter tous mes vœux ainsi que ceux du Conseil municipal pour 2014. Vœux de bonheur, de santé et de prospérité bien sûr mais comme le dit Ariane Mnouchkine, la fondatrice du théâtre du soleil, cela ne suffit plus.

Que nous dit-elle?

Elle nous souhaite: *«une fuite périlleuse et un immense chantier.»*

D'abord dit-elle, *«fuir la peste de cette tristesse gluante, que, tous les jours on déverse sur nous, ... fuir les triomphants prophètes de l'échec inévitable...»*

Ensuite, elle nous souhaite *«un chantier colossal, ... Celui de la démocratie.»*

Enfin, elle nous propose de : *«dire à nos enfants qu'ils arrivent sur terre quasiment au début d'une histoire et non pas à sa fin désenchantée et qu'ils en sont encore aux tout premiers chapitres d'une longue et fabuleuse épopée dont ils seront, non pas les rouages muets, mais au contraire, les inévitables auteurs.»*

Ces enfants que nous devons aider à grandir et à devenir des citoyens libres et donc responsables. C'est pour cela que nous soutenons l'école de la république dans sa tâche au mieux de nos possibilités. Vous trouverez, dans ce numéro, les nouvelles dispositions que la commune prendra à la rentrée 2014 en matière de rythmes scolaires, comme l'a demandé l'État.

Un article sur les déplacements en vélo dans Maurecourt vous donnera peut être aussi l'envie de privilégier, quand cela vous est possible, ce moyen de déplacement.

Maison des Arts, Espace jeunes, Centre de loisirs, Relais assistance maternelle, animations et culture, rétrospectives et coups de chapeau sont, comme d'habitude, au rendez-vous.

Nous n'oublierons pas ceux qui, en 2013, nous ont quitté, avec une pensée particulière pour les Maurecourtois qui se sont dévoués au service de notre commune. Enfin, vous découvrirez un nouveau sport à Maurecourt, le chanbara et aussi nos « Princesses » qui ont brillé à Versailles et à Andrésy



Les Princesses

Bonne lecture à tous, bien cordialement,

<http://www.ville-maurecourt.fr>

Le Maire
Gérald Rutault

Ve scolaire - Réforme des rythmes scolaires

Préambule



Suite au décret n° 2013 - 77 du 24 janvier 2013, la réforme des rythmes scolaires doit s'appliquer sur tout le territoire de la République.

Maurecourt se doit donc de mettre en œuvre les mesures imposées par le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon et cela avec le souci de faire en sorte qu'elles soient profitables pour les enfants.

Pourquoi cette réforme?

Cf. *Guide pratique - Réforme des rythmes scolaires à l'école primaire - Février 2013*

« Depuis la mise en place de la semaine de 4 jours en 2008, les écoliers français subissent :

- un volume d'heures d'enseignement parmi les plus élevés du monde : 864 heures contre 774 heures à 821 heures dans les autres pays de l'OCDE * ,
- une période d'enseignement très dense : 144 jours contre 187 jours en moyenne au sein de l'OCDE,
- une semaine scolaire particulièrement courte : 4 jours contre 5 voire 6 jours dans les autres pays de l'OCDE.

Cette extrême concentration est jugée préjudiciable par les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, les enseignants et les parents d'élèves ».

Nota : la journée scolaire d'enseignement est la plus longue du monde avec 5h30 d'enseignement contraint. Pour seulement 30 minutes de récréation.

Les recommandations de l'académie de médecine

1. Aménager la journée scolaire en fonction **des rythmes de performances** et enseigner les matières difficiles aux moments reconnus d'efficacité scolaire (en milieu de matinée ou d'après-midi).
2. Aménager la semaine scolaire **sur 4,5 jours voire 5** en évitant la désynchronisation liée à un week-end dont le samedi matin est libre (pas de WE de 2 jours),
3. **Respecter le sommeil de l'enfant et le considérer comme un sujet de santé publique,**
4. Évoluer vers un calendrier de **7 semaines de classe coupées par 2 semaines de vacances,**

5. Alléger le temps de présence quotidien de l'élève à l'école en fonction de son âge.

Ces recommandations sont issues des travaux menés entre autres par le professeur Hubert Montagner.

Les rythmes scolaires selon Hubert Montagner

« L'aménagement du temps scolaire doit être cohérent avec les rythmes biopsychologiques des enfants, c'est-à-dire des phénomènes combinant des variables biologiques et



psychologiques qui se reproduisent à l'identique au bout d'un temps donné. Ils peuvent donc être définis par la période de temps qui sépare d'un jour à l'autre « les temps forts » d'une fonction donnée (par exemple la sécrétion de la cortisone passe tous les jours par des valeurs maximales entre 6h00 et 8h00 du matin).

Ainsi on qualifie de rythmes :

- circadiens : ceux dont la période est de 24h00,
- ultradiens : ceux qui ont une période de quelques secondes, minutes ou heures (ex : le rythme cardiaque),
- infradiens : ceux dits lents dont la période peut-être d'une ou plusieurs semaines, voire d'une ou plusieurs années.

Synchronisé par l'alternance du jour et de la nuit, le rythme veille/sommeil* est le principal donneur de temps (ou synchroniseur) des rythmes biologiques et biopsychologiques des êtres humains dans la journée et d'une journée à l'autre.

En effet, les moments de la journée où on observe les valeurs maximales du métabolisme, du fonctionnement cardiaque, et des sécrétions hormonales, sont influencés par l'heure d'endormissement, la durée du sommeil et/ou l'heure d'éveil.

En corollaire

Il est à noter que le rythme veille/sommeil est surtout indexé sur les **rythmes sociaux et familiaux.**

Pour que l'enfant soit au maximum de sa vigilance durant le temps scolaire, il est relativement évident que ses temps de sommeil au foyer familial doivent être en cohérence avec son emploi du temps d'écolier.

Si le cycle de sommeil n'est pas respecté en amont de l'école, parler de rythmes scolaires n'a pas de sens.

* OCDE : Organisation de coopération et de développement

Vie scolaire - Réforme des rythmes scolaires

Pour exemple, ce que révèlent les études et les expérimentations menées

1. Temps d'apprentissage

Deux moments de la journée scolaire se caractérisent par une vigilance nettement plus faible à tous les âges de l'école primaire :

- **à partir de 8h30**, heure d'entrée en classe, il faut entre trente et soixante minutes pour que les enfants retrouvent un niveau de vigilance suffisamment élevé afin de développer une attention, une réceptivité et une disponibilité optimales,
- **à la mi-journée (12h30 - 14h00)**. Cela se caractérise à tous les âges par une dépression de la vigilance corticale. Chez les enfants de petite section d'école maternelle, c'est le temps de la sieste.

La probabilité est élevée pour que la première heure, la mi-journée et le temps postscolaire (après 16h30, tous les enfants sont fatigués) ne se prêtent pas à des activités qui nécessitent une forte mobilisation de l'attention et des ressources intellectuelles.

2. Activités physiques

La plage de temps à partir de 16h00 -17h00 se caractérise par une augmentation du métabolisme, de la température corporelle, de la force musculaire et une optimisation des coordinations motrices. Elle se prête donc bien aux activités physiques et sportives.

3. Enfants qui cumulent les déficits de sommeil et l'insécurité affective

Les phénomènes précédemment décrits sont accentués **chez les enfants qui ont des déficits cumulés de sommeil et des troubles du rythme veille-sommeil** (ils se réveillent au cours de la nuit) et **chez ceux qui vivent au quotidien dans l'insécurité affective**, c'est-à-dire le sentiment d'être abandonnés, délaissés, ignorés, maltraités, en danger (ce sont souvent les mêmes).

Mais, ils présentent une particularité : leur vigilance et leur capacité d'attention restent faibles entre 14h00 et 16h30, parfois dès la fin de la matinée. La majorité de ces enfants a des difficultés scolaires. La plupart sont dits en échec scolaire.

4. La réorganisation des journées scolaires

Chez les enfants, on ne connaît aucun rythme biologique ou biopsychologique dont la période est d'une semaine.

On ne comprend donc pas que les adultes imposent une nouvelle semaine scolaire, par exemple celle de quatre jours*, avant de repenser la durée et l'organisation des

journées successives tout au long de la semaine.

*Nota **: Hubert Montagner s'était exprimé de la sorte avant la mise en place de la semaine de 4 jours.

5. La réorganisation de l'année scolaire

Différentes données conduisent à proposer une année scolaire plus régulière, c'est-à-dire une alternance de sept semaines scolaires et de deux semaines de vacances (durée minimale pour que les enfants et les enseignants soient reposés des fatigues accumulées pendant les semaines scolaires).

6. Cours préparatoires : retour d'expérimentations

Les expérimentations menées en cours préparatoire (séances de classe filmées) ont mis en évidence que les apprentissages sont efficaces sur les créneaux :

- 9h15 voir 9h30 à 11h00 environ,
- 15h00 à 16h30.

En amont et en aval de ces temps, la non vigilance de l'enfant se manifeste par des signes de non éveil ou de fatigue.

Autrement dit, au cours préparatoire, on peut estimer à 3h30 la durée vraiment utile des temps pédagogiques.

C'est-à-dire la quantité de temps durant lequel la vigilance et l'attention sélective des enfants sont suffisamment élevées pour que les savoirs et les connaissances soient efficacement transmis et donc, pour que chaque élève ait une probabilité élevée de bien comprendre et apprendre. Dans les cours moyens on peut l'estimer à 4h30.



Les rythmes de l'Enfant - Plus de 60 ans de travaux

C'est le pédiatre allemand Th. Hellbrügge qui a été dans les années 1950-1960 le pionnier de la recherche fondamentale sur les rythmes biologiques d'enfants de tous âges.

A la fin des années 1970, H. Montagner et ses collaborateurs ont réalisé différentes études sur les rythmes biopsychologiques des enfants en fonction de leur développement, de leurs comportements et des influences de l'environnement, y compris leurs différents partenaires. Puis, également à cette époque, mais surtout dans les années 1980, F. Testu a développé à la suite de P. Fraisse des recherches sur les fluctuations périodiques de certaines variables psychologiques chez les enfants scolarisés.

Vie scolaire - Réforme des rythmes scolaires

Hubert Montagner :

Docteur ès-Sciences, Professeur des Universités en retraite, ancien Directeur de Recherche à l'INSERM.

Éléments de bibliographie

H. MONTAGNER 2002 : l'enfant, la vraie question de l'école, Paris, Odile Jacob.

H. MONTAGNER 2006 L'arbre enfant. Une nouvelle approche de l'enfant, Paris, Odile Jacob.

Mise en œuvre à Maurecourt

Préambule

Cette réforme des rythmes scolaires n'est pas une terre inconnue pour le conseil municipal.

Fin des années 1980, début des années 1990, Gérald Rutault, Maire de Maurecourt, alors enseignant en activité avait travaillé à titre expérimental à la mise en place des rythmes scolaires

Il nous avait à diverses reprises averti des effets positifs de l'expérimentation menée lors de nos diverses réunions concernant la vie scolaire. Néanmoins, il est bon de rappeler que cette expérimentation avait été **mise en place et financée par l'Éducation Nationale sur un nombre limité d'écoles.**

Ce qui est demandé aujourd'hui est fondamentalement différent, puisque cette réforme concerne désormais toutes les écoles de toutes les villes.

Journées d'enseignement

Des consultations menées pour l'organisation de la semaine scolaire, il résulte que :

- Les parents souhaitent à 77% des suffrages exprimés une organisation de la semaine scolaire qui se déroule sur 4,5 jours. Les horaires de présence dans les établissements scolaires seront donc les suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 16h30	8h30 16h30	8h30 11h30	8h30 16h30	8h30 16h30

- L'Inspection académique pour sa part ne souhaitait pas que l'école se déroule le samedi matin. Elle craignait un fort absentéisme des enfants.
- L'étude du soir sera maintenue à l'identique.

Pour les parents, le cycle d'accompagnement et de présence à l'école reste identique sauf pour le mercredi matin.

Organisation des enseignements durant la semaine scolaire

L'organisation de la semaine scolaire doit répondre à plusieurs objectifs :

- privilégier les **temps d'enseignements (TE)** durant les temps de forte vigilance,
- organiser les **temps activités périscolaires (TAP)** sans désorganiser les temps d'enseignements (TE),
- optimiser la durée des TAP pour qu'ils puissent être des temps de détente et non de stress.

1. Les temps de forte vigilance - Rappel

	Matinée	Après-midi
Forte vigilance	9h30 - 11h30	14h30 - 17h00

La municipalité a souhaité mettre en place une organisation qui privilégie les avis des autorités reconnues dans l'organisation du temps scolaire.

Les temps de forte vigilance sont de fait intégralement affectés aux enseignements.

2. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Dans la réforme, il est prévu que pendant les temps de faible vigilance les écoliers puissent pratiquer des activités autres que celles concernant les acquisitions de savoirs.

La loi oblige les municipalités à mettre en place ces activités.

Ces temps sont estimés à 45 minutes par jour. Charge à elles, de trouver les personnes capables d'encadrer les enfants et d'assurer le financement des activités à terme. Les temps consacrés aux TAP sont déduits des temps d'enseignements. Ils sont de 45 mn par jour (compensés par le mercredi matin).

3. Les scénarii étudiés par la commune

Deux scénarii ont été étudiés par la commune. Ils ont été présentés le 3 décembre aux enseignants, à l'Inspection départementale de l'Éducation nationale et à la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE)

3.1 Scénario 1

Ci-dessous le tableau correspondant aux 45 minutes

Organisation des temps d'enseignements et des TAP					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30	Temps d'enseignement (TE)				
11h30					
11h30	Pause méridienne				
13h30					
13h30	TAP		Libre	TAP	
14h15					
14h15 à 16h30	TE			TE	

Vie scolaire - Réforme des rythmes scolaires

Discussion



Ce scénario permet de reprendre les temps d'enseignement à partir de 14h15 soit un peu avant les temps de forte vigilance.

Concernant la journée scolaire, il répond à la demande de réduire le temps d'enseignement actuellement de 6h00 à 5h15.

A contrario, Il pose néanmoins plusieurs problèmes majeurs :

- 45 mn c'est trop court si l'on souhaite utiliser les équipements communaux (Maison des Arts, Salle de sports Yannick Noah, centre Louis Aragon, les futurs terrains de football...) compte tenu qu'il faudrait retrancher : les temps d'accès aux équipements, d'habillement des enfants et de mise en place des ateliers.
- de cohabitation. Comme nous l'avons démontré, ci-dessus l'impossibilité de concilier activités et accès aux équipements dans des délais raisonnables obligerait à utiliser les classes pour les TAP. Cette option pour des problèmes d'organisation évidents ne recueille pas un avis favorable des enseignants. En effet, le temps d'enseignement ne saurait être perturbé par des classes retrouvées en désordre suite au TAP ou à des départs tardifs des animateurs.
- de ressources humaines difficilement mobilisables puisqu'il faudrait sur ce temps mobiliser un grand nombre d'animateurs.

Les animateurs

Le contingent d'animateurs nécessaire à l'animation des TAP est imposé :

Un animateur pour 18 enfants en élémentaire et un pour 14 en maternelle.

Si nous partons de l'hypothèse que tous les enfants scolarisés participent à ce temps d'activité, l'effectif requis par école sera de :

École élémentaire les Tilleuls :

- Effectif : 184 enfants
- Besoin en animateurs : $184/18 = 11$ animateurs
- Ressource mairie : 4 titulaires du Centre de Loisirs

Déficit de vacataires : 7

École élémentaire la Cerisaie :

- Effectif : 187 enfants
- Besoin en animateurs : $187/18 = 11$ animateurs
- Ressource mairie : 4 titulaires du Centre de Loisirs

Déficit de vacataires : 7

École préélémentaire Chantebelle :

- Effectif : 210 enfants
- Besoin en animateurs : $210/14 = 15$ animateurs
- Ressource Mairie : 7 ATSEM
- Ressource titulaire : 1

Déficit de vacataires : 7

Déficit d'animateurs si tous les ateliers se déroulent dans un même temps : 21

Il n'est nul besoin d'être ministre **pour comprendre que ce scénario est très difficile à mettre en œuvre.**

Les raisons en sont les suivantes

Nous estimons que le salaire horaire brut d'un animateur vacataire serait de 9,53 € brut soit 8,59 € net. Dans le cas des TAP, il lui est demandé de fournir 45 minutes d'activités (que nous avons arrondi à une 1h00).

SMIC base 2013	
Smic horaire brut	9,53 €
Smic horaire net (indicatif)	8,59 €
Smic mensuel brut (base 35 heures)	1 445,42 €
Smic mensuel net (indicatif)	1 302,85 €

Sur les bases du SMIC 2013 le salarié gagnerait par semaine de travail :

- $9,53 \text{ € brut} \times 4 = 38,12 \text{ € brut}$,
- $8,59 \text{ € net} \times 4 = 34,36 \text{ € net}$

En clair pour un mois de travail hors vacances scolaires (31 jours) l'animateur percevrait un salaire de :

- $18\text{h}00 \times 9,53 = 171,54 \text{ € brut}$
- $18\text{h}00 \times 8,59 = 154,62 \text{ € net}$

Conclusion : trouver 21 animateurs dans une commune de 4 300 habitants sur la période 13h30 - 14h15 pour le salaire précité n'est pas un long fleuve tranquille...s'il vient d'une ville voisine et doit de plus assumer des frais de déplacement « cela devient Kafkaïen »....Nous n'avons pas retenu ce scénario.

Ve scolaire - Réforme des rythmes scolaires

3.2 - Scénario 2

Préambule

Il s'émancipe quelque peu des rythmes circadiens pour rendre compatible les objectifs de la réforme et les modalités pratiques de son application, en particulier le recrutement des animateurs et la gestion des TAP. Ce scénario privilégie le regroupement des TAP sur deux jours par école. Pour exemple :

École les Tilleuls :

- Les lundi et mardi les enfants bénéficieraient des TAP sur le créneau horaire 13h30 à 15h00,
- Les jeudi et vendredi, sur ce même créneau ils disposeraient des mêmes temps d'enseignement qu'auparavant.

Organisation des temps d'enseignements et des TAP					
Matinée pour les deux écoles					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30	TE				
11h30					
11h30	Pause méridienne				
13h30					
Après-midi - École Les Tilleuls					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13h30 à 15h00	TAP		Hors temps scolaire	TE	
15h00 à 16h30	TE				

École la Cerisaie :

- Les lundi et mardi, les enfants disposeraient des mêmes temps d'enseignement qu'auparavant,
- Les jeudi et vendredi les enfants bénéficieraient des TAP sur le créneau horaire 13h30 à 15h00

Organisation des temps d'enseignements et des TAP					
Matinée pour les deux écoles					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30	TE				
11h30					
11h30	Pause méridienne				
13h30					
Après-midi - École la Cerisaie					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13h30 à 15h00	TE		Hors temps scolaire	TAP	TE
15h00 à 16h30	TE				

École Chantebelle :

- Les lundi et mardi, les enfants disposeraient des mêmes temps d'enseignement qu'auparavant,
- Les jeudi et vendredi les enfants bénéficieraient des TAP sur le créneau horaire 13h30 à 15h00.

Organisation des temps d'enseignements et des TAP					
Matinée					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30	TE				
11h30					
11h30	Pause méridienne				
13h30					
Après-midi					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13h30 - 15h00	TE		Hors temps scolaire	TAP	TE
15h00 - 16h30	TE				



Vie scolaire - Réforme des rythmes scolaires

Discussion

Inconvénients

Ce scénario ne permet pas de reprendre les temps d'enseignement à partir de 14h30 soit avant les temps de forte vigilance.

Avantages

Concernant la journée scolaire, il répond à la demande de réduire le temps d'enseignement actuellement de 6h00 à 5h15.

Il résout un certain nombre de points mis en évidence dans le scénario 1 :

- La durée de 1h30 affectée aux TAP permet d'utiliser les équipements communaux (Maison des Arts, salle de sports Yannick Noah, centre Louis Aragon, les futurs terrains de football ...).

En effet les temps d'accès aux équipements, d'habillement des enfants et de mise en place des ateliers sont moins pénalisants sur une période de 1h30 que sur une période de 45mn.

- La cohabitation entre les acteurs des temps d'enseignements et des TAP puisque les salles de classe restent dédiées aux temps d'enseignement.

Cette option répond à la demande des enseignants qui ont besoin d'un temps bien arrêté pour dispenser efficacement les enseignements.

- La réduction de l'effectif des animateurs liée à une rétribution sur deux heures au lieu d'une seule facilitera le recrutement et la gestion des ressources humaines.

Les animateurs

Rappel : dans le scénario 1 où tous les enfants scolarisés participaient aux TAP simultanément, l'effectif d'animateurs requis pour les écoles primaires était de 14.

Le scénario 2 en organisant les TAP sur deux jours dans chaque école, permet de réduire le nombre d'animateurs dans les écoles primaires et préélémentaires tout en doublant leur temps de travail et leur rétribution.

A budget identique, ce scénario est plus réaliste en terme de gestion des ressources humaines et des activités.

Le déficit d'animateurs passerait alors de 21 à 11 animateurs sur l'ensemble des trois écoles soit :

- 7 dans les écoles élémentaires,
- 4 dans les écoles préélémentaires où les TAP seraient dispensés sur deux groupes d'élèves.

Conclusion

La bonne exécution de ce scénario reste néanmoins suspendue au recrutement des animateurs, ainsi qu'à un turn-over et un absentéisme maîtrisé.

Cela ne sera pas simple vu le faible volume d'heures de

travail proposé qui débouchera inéluctablement sur une faible rémunération.

L'option d'aménagement du temps scolaire retenue par la commune

Préambule

Le 3 décembre 2013 la municipalité, les enseignants, la représentante de l'Inspectrice départementale de l'Éducation nationale et les parents d'élèves élus se sont réunis sur la base des propositions établies par la municipalité, soit les scénarios 1 et 2, présentés ci-dessous.

Après avoir entendu les différentes parties, la municipalité a opté pour un **troisième scénario**.

Si l'organisation du rythme est bien celle qui a été arrêtée à l'issue de la réunion précitée, le planning ci-dessous est établi à titre d'exemple.

La municipalité ne préjuge pas du choix des écoles en ce qui concerne celles qui choisiront d'inscrire les TAP dès le lundi ou celles qui souhaiteront plutôt démarrer le cycle le mardi.

Écoles élémentaires « Les Tilleuls et la Cerisaie »

Organisation des temps d'enseignement et des TAP					
Matinée pour les deux écoles					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30	TE				
11h30	TE				
11h30	Pause méridienne				
13h30	Pause méridienne				
Après midi - École élémentaire des Tilleuls					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13h30 à 15h00	TAP	TE	Hors temps scolaire	TAP	TE
15h00 à 16h30	TE	TE	Hors temps scolaire	TE	TE
Après midi - École élémentaire la Cerisaie					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13h30 à 15h00	TE	TAP	Hors temps scolaire	TE	TAP
15h00 à 16h30	TE	TE	Hors temps scolaire	TE	TE

Vie scolaire - Réforme des rythmes scolaires

École préélémentaire « Chantebelle »

Concernant l'école maternelle, l'idée retenue pour aménager le temps scolaire est de scinder l'école en deux groupes : le groupe 1 et le groupe 2.

Animateur titulaire : 1

Besoin en animateurs 8

Déficit en vacataires : 4

Concernant les écoles élémentaires

Le nombre de postes vacants est inchangé par rapport au scénario 2.

La FCPE interpelle la municipalité

Préambule :

La FCPE a posé un certain nombre de questions concernant les temps dits TAP et le temps périscolaire.

Vous trouverez ci-après les questions et les réponses fournies.

Question 1

Le mercredi

1.1 - FCPE : dans le cas où le mercredi serait maintenu serait-il possible de récupérer les enfants avant ou après le temps de cantine?

1.2 - FCPE : y aura-t-il un temps périscolaire avant le temps scolaire comme les autres matinées de la semaine?

Réponse de la municipalité : la réponse aux deux points précités est positive.

Question 2

Les TAP

2.1 - FCPE - Quelles seront les activités mises en place lors des TAP?

2.2 - FCPE - Les associations sportives et culturelles ont-elles été sollicitées concernant une éventuelle collaboration durant les TAP?

2.3 - FCPE - Est-il possible de positionner les TAP ou d'allonger le temps de travail le matin?

2.4 - FCPE - Les enfants auront-ils le choix des activités durant les TAP?

2.5 - FCPE - De quelle manière pensez-vous financer ces TAP?

Réponses respectives de la municipalité :

- La typologie de l'activité doit s'inscrire dans une logique compatible avec le projet pédagogique des écoles et les rythmes scolaires.
- Les TAP sont organisés par la commune. Dès lors la commune se doit d'avoir une connaissance affinée des personnels qui seront retenus pour les assumer.

Organisation des temps d'enseignement et des TAP					
Matinée pour les deux groupes de « Chantebelle »					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30	TE				
11h30					
11h30	Pause méridienne				
13h30					
Après-midi - G1 - Chantebelle					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13h30 à 15h00	TAP	TE	Hors temps scolaire	TAP	TE
15h00 à 16h30	TE			TE	
Après-midi - G2 - Chantebelle					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13h30 à 15h00	TE	TAP		TE	TAP
15h00 à 16h30		TE			TE

Discussion

Le scénario 3 résout les mêmes points que le scénario 2.

Animateurs - Écoles préélémentaires

L'État n'a pas encore tranché sur l'opportunité du maintien d'une nouvelle organisation de la semaine scolaire.

Si cette organisation était retenue, le nombre d'animateurs serait dimensionné par rapport à la taille d'un groupe soit :

- Effectif « Chantebelle » : 210 enfants
- Taille d'un groupe : $210 : 2 = 105$
- Nombre d'animateurs : $105 : 14 =$ environ 8

Ressources humaines

Personnel mairie

Nombre d'ATSEM : 7 dont 4 resteront affectées au TE.